

La Lettre du SNES 70

Twitter : @SNES_70

SOMMAIRE :

- *Edito : Bilan des élections professionnelles*
- *Nouveauté en lycée*
- *La prime des recteurs*
- *Les caisses sont vides*
- *Tableau effectifs et DGH en collège*
- *Nouveau schéma directeur des collèges*
- *Contacter le SNES*

Edito : bilan des élections professionnelles

Repartis pour 4 ans !

A la suite des dernières élections professionnelles, avec 6 sièges sur 10 au Comité technique départemental, la FSU reste majoritaire dans toutes les instances départementales de l'Éducation Nationale qui y sont rattachées (CDEN, CHSCT-D...). Au sein de la délégation FSU, le SNES continuera à porter la parole des collègues au côté de nos camarades du SNUIPP qui siègent pour le primaire. Pour le Second degré, les deux prochains rendez-vous majeurs sont la préparation de rentrée 2015 dans les collèges et les lycées ainsi que les discussions autour de la remise à plat du schéma directeur des collèges, souhaitée par le Conseil général de Haute-Saône (voir page 4).

Cette année, le DASEN prévoit la suppression de 16 ETP (l'équivalent de 16 postes) et de 12 divisions dans les collèges (voir documents sur le site du SNES).

Cette véritable saignée s'ajoute à celles des années précédentes et ne peut en aucun cas être justifiée par la baisse des effectifs qui, si elle est une réalité, demeure encore loin de vider les collèges de Haute-Saône de leurs élèves. Le nécessaire effort budgétaire ne peut également justifier cette forte

baisse de moyens au moment même où l'actualité a montré le rôle crucial de l'École. D'autant plus que cet effort ne semble pas concerner une partie de l'Éducation nationale (voir p. 2 : *la prime aux recteurs*).

Pour les lycées, par rapport à la rentrée dernière, les évolutions annoncées au dernier CTA et calculées en ETP (équivalent temps plein) sont les suivantes:

Cournot : + 1,26 ; Aragon : + 1,28 ; Colomb : + 0,11 ; Lumière : -1,5 ; Belin : -1,33 ; Haberges : +2,35.

Aussi, dans les conseils d'administration comme lors des instances paritaires, nous dénonçons ces conditions de rentrée. Le SNES-FSU appelle à voter contre les répartitions de DGH qui ne prennent pas réellement en compte les besoins de nos élèves et qui fragilisent nos conditions de travail. De même, nous sommes là pour organiser vos démarches en CA ou lors de demandes d'audience auprès du DASEN.

Enfin, nous appelons les collègues à faire remonter les besoins en IMP auprès de la DSDEN comme l'ont demandé le recteur et le DASEN.

Rentrée 2015 lycées

Dans les lycées, une autre nouveauté concerne les heures de première chaire :

Le système actuel (1 heure supplémentaire ou une décharge équivalente à partir de 6 heures face à des classes d'examen de première, terminale et de BTS sauf classe parallèle) va disparaître. Il sera remplacé à la rentrée 2015 par une pondération de 1,1 (1,25 pour les BTS) pour chaque heure faite dès la première heure.

Ainsi un enseignant ayant 7 heures en classe de première ou terminale recevra l'équivalent de 0,7 heure supplémentaire de rémunération. Vont y gagner ceux qui faisaient moins de 6 heures, par disparition de l'effet de seuil. Il n'y a pas de majoration au-delà de 10 heures.



Il fallait oser : la prime des recteurs

Créée par Sarkozy, décision libérale critiquable sous le double aspect d'une individualisation des revenus et d'une revalorisation de la hiérarchie qu'on dénie aux enseignants, la prime aux recteur de 15200 euros fixe, augmentée de 45% de part variable en fonction des « objectifs » atteints, aurait dû être supprimée par le président du « changement ». Non seulement il n'en est rien, mais elle vient d'être augmentée de 40%, passant à 25620 euros de fixe. Ce qui augmente mécaniquement les 45% de part variable. Au maximum, un recteur pourra donc toucher plus de 37000 euros de prime.

C'est davantage que le salaire annuel d'un grand nombre d'enseignants alors même qu'on nous dit sans cesse qu'il n'y a plus un sou ; que depuis 5 ans le point d'indice est bloqué, que nous avons perdu en pouvoir d'achat depuis 2000 l'équivalent d'environ 2 mois de salaires ; que

« Au maximum, un recteur pourra donc toucher plus de 37000 euros de prime »

les enseignants du second degré en France sont en

moyenne payés 17% de moins que la moyenne de l'OCDE.

Le gouvernement justifie cette décision par le fait que les recteurs gagnaient... moins que les DASEN, en quelque sorte une mesure égalitaire. On ne peut que saluer ce sentiment de justice et d'égalité qui, lorsqu'il s'agit des catégories dominantes se réfèrent toujours à ce qui est plus haut pour se hausser encore et se gaver davantage, et, lorsque ce sont les salariés, on trouve toujours plus bas, plus fragile, plus précaire, pour souligner à quel point on ignore notre chance d'avoir ce que l'on a.

« Les caisses sont vides » (parce qu'elles ont été vidées.)

On se souvient de Fillon : « premier ministre d'un Etat en faillite » ; on a en tête la violente campagne antifiscale, les attaques contre l'ISF. On constate que dans le même temps les attaques permanentes contre les services publics se font toujours au titre des difficultés budgétaires et de la dette.

Il est bon alors de rappeler quelques données :

La fraude fiscale en France coûte à l'Etat environ 80 milliards d'€/an soit deux fois le coût annuel de la dette. Au premier rang des fraudeurs, les dirigeants d'entreprises. La Belgique, membre d'une UE qui ne parle que le langage de la rigueur, accueille près de 20% des plus grosses fortunes de France pour au moins 17 milliards d'€. Dans les 300 personnes les plus fortunées de Suisse figurent 49 Français qui cumulent 46 mil-

liards, dont 3 familles à plus de 4 milliards.

L'énorme scandale de HSBC, a montré un système de blanchiment d'argent et de fraude fiscale. Entre 2005 et 2007 le total s'élevait à plus de 180 milliards d'€ pour plus de 100 000 clients dont 3000 ressortissants français et un montant de 5,7 milliards (un certain nombre ayant régularisé leur situation).

Ce scandale fait suite au Luxleaks attirant des centaines de firmes transnationales, ainsi nommé parce que se situant au Luxembourg avec la complicité de Junker, actuel président de la Commission européenne ; celui là qui se permet de faire la leçon à la Grèce de Syriza.

Il fait suite au scandale Clearstream dénoncé dès 2001 avec là aussi des centaines de milliards évanouis.

Enfin, en février, les firmes publient leurs bénéfices. En 2014 celles du CAC 40 battent les records avec 46 milliards de profits (+25%) et 10 milliards d'actions gratuites distribuées (+55%), soit 56 milliards au total. Une hausse de 30% sur 2013.

Dans ces conditions, pour ces entreprises du CAC 40, que viennent faire de plus les cadeaux du CICE (1,24 milliards), quand on sait qu'elles ont versé 50% de leurs bénéfices en dividendes, loin devant les investissements et les hausses salariales.

C'est en effet la pression sur ces 2 autres postes qui est privilégiée. Sous-investissement et blocage des salaires pour gaver les actionnaires. Les salariés de ces groupes travaillaient 12 jours par an en moyenne pour les actionnaires en 1981, 45 jours aujourd'hui.

Rentrée 2015 dans les collèges de Haute-Saône :

COLLEGES	Effectifs retenus	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	E/D 6ème 3 ^{ème} (nb divisions)	DGH (DGH en baisse)
CHAMPAGNEY	513	150	118	141	104	25.65 (20)	<u>607.5</u>
DAMPIERRE/ CHAMPLITTE	447	111	108	121	107	24.83 (18)	<u>565</u>
FAUCOGNEY	163	39	41	36	47	20.38 (8)	240.5
FAVERNEY	258	70	67	55	66	23.45 (11)	325.5
FOUGEROLLES*	273	58	62	72	69	21.75 (12)	<u>385</u>
GRAY-DELAUNAY*	344	79	80	88	85	25.54 (13)	<u>425</u>
GRAY-ROME*	332	89	62	95	74	22.86 (14)	465
GY	328	81	67	98	82	25.23 (13)	399
HERICOURT *	730	171	195	191	161	26.59 (27)	<u>817.5</u>
JUSSEY	289	75	73	66	75	24.08 (12)	366.5
LURE *	750	178	207	198	148	25.21 (29)	<u>940</u>
LUXEUIL-MATHY *	307	68	71	72	84	24.58 (12)	<u>394.5</u>
LUXEUIL- ROSTAND	286	75	74	75	62	23.83 (12)	<u>380.5</u>
MARNAY	464	131	104	109	120	25.78 (18)	537.5
MELISEY	373	92	92	86	103	24.87 (15)	<u>458</u>
NOIDANS *	331	72	72	83	92	24.54 (13)	<u>425</u>
PESMES	387	105	111	80	91	25.8 (15)	461
RIOZ*	694	175	162	175	172	26.31 (26)	799.5
ST LOUP	293	77	67	69	63	23 (12)	395
SCEY/SAONE *	485	119	110	118	126	24.89 (19)	<u>594</u>
VAUVILLERS*	173	34	30	45	52	23 (7)	<u>242.5</u>
GEROME *	399	108	74	115	90	25.8 (15)	<u>497.5</u>
VESOUL-MACE	506	137	110	122	137	26.63 (19)	<u>579</u>
VESOUL-BREL *	365	106	81	87	62	21 (16)	550.5
VILLERSEXEL	353	85	84	92	92	23.53 (15)	<u>443.5</u>

* : établissement avec une ULIS , les effectifs sont donc comptés dans l'effectif affiché.
Création d'une ULIS à Rioz à la rentrée 2015

Contacter le SNES 70

Le SNES 70 informe régulièrement les collègues de l'actualité syndicale du département par le biais de sa page internet et de ses publications. Nous organisons également des visites d'établissements et des heures d'information syndicale. Enfin, les élus du SNES 70 portent également la parole des collègues au sein des instances départementales (CTSD, CDEN) et interviennent ou conseillent ceux qui le souhaitent.

Pour nous contacter :

Courriel :

snes70@besancon.snes.edu

Téléphones :

Cyril Couturier

03 84 92 67 33 – 06 87 66 94 65

David Caillet

09 83 08 78 16 – 06 06 70 23 35

Adresse postale : 3 Impasse
Saint Vincent 70 000 Vesoul

Pour s'informer :

Consultez régulièrement la rubrique Haute-Saône sur le site internet du SNES académique :

www.besancon.snes.edu

Twitter : @SNES_70

Pour adhérer :

Vous pouvez directement nous contacter ou vous rendre sur la rubrique « adhérer-nous joindre » du site internet académique :

www.besancon.snes.edu

Tous les documents nécessaires à l'adhésion (bulletin, barème) y sont consultables, téléchargeables et imprimables.



Schéma directeur des collèges 2025, le SNES sera vigilant

Lors du CDEN du 7 octobre 2014, le Conseil général de Haute-Saône a initié le travail concernant le schéma directeur des collèges pour 2025 avec la présentation de son diagnostic qui servira de point de départ aux discussions. Ce schéma fait partie intégrante de la politique scolaire du Conseil Général qui a donc la main sur la carte scolaire du département. Le schéma directeur 2025 constitue ainsi un enjeu important pour l'avenir des collèges et du service public d'éducation dans notre département. Le 7 octobre dernier, le représentant du CG a présenté le travail de diagnostic basé sur une étude démographique. Cette dernière montre une baisse du nombre de collégiens : 770 élèves de moins par rapport à la prévision du schéma de 2005, soit 6%. Mais cette évolution des effectifs varie selon les territoires. Elles tendent à se poursuivre sur les projections 2025. L'étude se penche aussi sur le transport des collégiens, élément primordial dans un département rural comme la Haute-Saône. Actuellement 43% des collégiens transportés passent plus d'1 heure par jour dans les transports (attente incluse).

Le calendrier des travaux futurs est le suivant : après ce diagnostic (phase 1), la phase 2 (fin 2014 ou début 2015) proposera des hypothèses de réorganisation de la carte des collèges avec leur sectorisation. La phase 3 sera celle des choix et aura lieu entre mi-2015 et fin 2015.

Les élus SNES-FSU ont tenu à rela-

tiviser les projections démographiques. En effet, ce sont bien des projections et non des prévisions. De plus, le scénario proposé n'est basé que sur des éléments démographiques. Il ne prend ni en compte les politiques locales mises en place ni les différentes possibilités d'évolutions économiques alors que ces données influent fortement sur la démographie. Mais le SNES-FSU a surtout dénoncé un postulat de départ soufflé par le DASEN : des collèges types de 450-480 élèves avec 16 classes. Ce qui veut dire au mieux 28 élèves par classe, au pire 30. C'est inacceptable. Nous avons aussi demandé différents scénarii prenant en compte les effectifs par classe et les temps de transport moyens.

Enfin, le SNES-FSU s'interroge :

- Des établissements seront-ils menacés de fermeture ?
- Quels seront ceux pour lesquels une fusion sera envisagée ?
- Comment la problématique du transport sera-t-elle concrètement prise en compte ?
- Quid des personnels ? Leurs représentants seront-ils consultés lors de la phase 2 ? Selon quelles modalités ?

En réponse à notre courrier de décembre 2014 sur ce schéma, le Conseil Général précise que les recommandations du DASEN sur les collèges types « ne sauraient lier notre réflexion » et confirme qu'il « n'est absolument pas question de fonder la future sectorisation sur ce modèle de collège » (courrier de janvier 2015) .

N'hésitez pas à consulter notre page sur le site du SNES académique pour vous tenir informés.